

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 12 juin courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Personnel communal- création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que suite au départ en retraite d'un agent titulaire à temps non complet et l'arrêt maladie d'un autre agent au sein des services techniques, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet en charge principalement du nettoyage des bâtiments et de la réalisation des états des lieux pour la location des salles communales ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

-DE CREER, à compter du 18 juin 2026, un emploi permanent à temps complet (35h/semaine) sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer principalement des missions de nettoyage des locaux communaux, de réalisation des états des lieux.

-D'AUTORISER M le Maire à procéder au recrutement correspondant.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 12 juin courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Personnel communal-création d'emplois non permanents

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir :

- l'encadrement et la surveillance des enfants à la garderie, à la cantine, au sein de la crèche communale et des écoles ;
 - le désherbage, les plantations et leur arrosage ainsi que le nettoyage de la commune ;
 - le nettoyage des bâtiments communaux ;
 - la communication des événements municipaux ;
- et que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

-DE CREER à compter du 1^{er} juillet 2026 :

* 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels pour une durée de 12

mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein de services techniques.

* 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service de la crèche communale.

*1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service communication.

-DE CREER à compter du 17 août 2026 :

*2 emplois non permanents sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service de la crèche communale.

-DE CREER à compter du 1^{er} septembre 2026 :

*1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 22h et d'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service animation-jeunesse

Pour tous ces emplois, la rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon de la grille indiciaire en vigueur du grade d'adjoint administratif, d'adjoint technique, d'adjoint d'animation ou d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE

DELIBERATION I-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de
Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en
date du 12 juin courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame
Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI
ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné
procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame
Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude
ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Subventions communales-subventions aux associations

Vu la délibération I-02 en date du 28 avril 2026,

Considérant la création de guinguettes estivales et la nécessité de donner un « coup de pouce » aux
associations afin de leur permettre d'organiser au mieux cet évènement ;

Considérant la déclaration d'une nouvelle association ayant son siège social à Noyelles-les-Vermelles ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

**Mme Floriane DUBOIS ne prenant pas part au vote s'agissant
de la subvention attribuée à l'association EDEN**

-D'ATTRIBUER aux associations ci-dessous les montants suivants :

*Subventions exceptionnelles :

- Comité Miss Noyelles-les-Vermelles : 300€
- EDEN : 300 €
- MJC/ APE les parents de Noyelles : 150 € chacune
- Pour toi un Espoir : 300 €
- Club des Aînés : 300 €
- Noyelles In Shape /Détente et Créativité : 150 € chacune
- All in Move :300 €
- l'ASN : 300 €
- La Lyre noyelloise / Variations : 150 € chacune

*Subvention suite à la déclaration d'une association : Asseaunatous : 180 €

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 : article 65748.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES
Les jour mois et an que dessus

Le maire,
Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 12 juin courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Vente d'un terrain communal Rue Piquart

Considérant la volonté de M et Mme Mikaël et Caroline Dubois de faire l'acquisition d'un terrain communal situé rue Piquart cadastré AA498, AA433 et AA435 d'une surface totale de 763 m2.

Vu l'évaluation domaniale en date du 12 mai 2026.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

-DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la cession des parcelles AA498, AA433 et AA435 d'une surface totale de 763 m2 situées rue Piquart à M et Mme Dubois Mikaël au prix de 42 000 €.

-DE DIRE que l'acte de cession sera rédigé par l'étude notariale choisie par les acquéreurs.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document afférent à ce dossier.

-DE DIRE que les éventuels frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 12 juin courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de baux de garages communaux

VU la délibération du Conseil Municipal n°I-03 du 28 mars 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal n°1-03 du 24 février 2012;

Vu les demandes de renouvellement pour les baux des garages situés rue de Pinsons et un garage situé rue Thorel

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer :

*le renouvellement du bail du garage n°4 situé rue Thorel en faveur de Mme MOREL Marie-Josée à compter du 1^{er} juillet 2026 pour un loyer mensuel de 40 €

*le renouvellement du bail des garages n°1 et n°2 situés rue des Pinsons en faveur de Mme NOLLET Céline à compter du 1^{er} août 2026 pour un loyer mensuel de 40 €/ garage.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 12 juin courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame Mélanie MUTEZ ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON, Madame Dorothee VISEURS ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Emeline FASSEEL ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Monsieur Mikaël DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Police municipale- avis sur la suppression de la régie de recettes

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-61 en date du 27 avril 2004 portant constitution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Noyelles-les-Vermelles ;

Considérant que depuis le départ en retraite de M Jean-Marie DEROLLEZ le 31 décembre 2022 la régie de recettes de la Police Municipale est sans activité car son successeur utilise essentiellement la verbalisation électronique, qu'il n'y a donc plus lieu de la conserver ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

-DE DONNER un avis favorable à la suppression de la régie de recettes de la Police Municipale ;

-DE DIRE qu'un courrier sera adressé à La Préfecture du Pas-de-Calais afin de demander à M le Préfet de procéder à la suppression de cette régie de recettes.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE